

REGLEMENT INDOOR CUP by NIKE

Reposant sur des valeurs de convivialité, de lien social, de bonne humeur et de fair play, ce tournoi de football à 5 s'adresse aux équipes belges

Par sa participation au tournoi, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le déroulement du tournoi. Il s'engage à le respecter tout au long du tournoi.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement pourra être exclu du tournoi avec toute son équipe, mais également de l'obtention du prix qu'ils auraient pu éventuellement gagner.

Article 1 : Déroulement du tournoi

Qualifications : les sessions de qualifications sont organisées, du 18 au 27 décembre sur le site du Soccer Club.

- Le tableau de qualification de chaque session est composé au maximum de 3 poules de six équipes (soit dix huit équipes par session), tirées au sort pour la composition du tableau. Chaque équipe se rencontre une fois au sein de son groupe soit cinq matchs. Si une session n'est pas complète FC Banneux et le Soccer Club pourront modifier le nombre et la composition des poules. Les deux premiers de chaque groupe et les deux meilleurs troisièmes sont qualifiés pour les phases finales.

- Les phases finales sont organisées sur un système d'élimination directe. Elle se dérouleront à l'issue des phases de poules de chaque session.

- Système de points. Victoire = 3 points, match nul = 1 point, défaite = pas de point.

- En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule, les équipes seront départagées en fonction des critères suivants

1. Si les équipes ont le même nombre de points, l'équipe ayant le meilleur goal average général se qualifie

2. Si les équipes ont le même nombre de points et le même goal average, c'est l'équipe ayant la meilleure attaque (plus grand nombre de buts) qui se qualifie

- 3 Si les équipes ont le même nombre de points et le même goal average et le même nombre de but inscrit une séance de penalty avec élimination directe (le premier qui ne marque pas est éliminé) déterminera l'équipe qualifiée.

Toutes les équipes devront se présenter 5 minutes avant le début de leurs rencontres à l'entrée du terrain. L'équipe qui ne répondra pas à l'appel perdra son match par 3 buts et marquera 0 point, mais pourra participer à la suite du tournoi.

Finale

Huit équipes sont qualifiées pour la finale (les 2 premiers de chaque groupe et les 2 meilleurs deuxième)

La durée des matchs est de quinze minutes. La durée de la finale et de la petite finale (match pour la troisième place) est de 20 min.

- Le tableau de la finale est composé de la façon suivante

1/4 finale 1 : 1er Gr A - 3eme meilleur autre groupe

1/4 finale 2 : 2eme Gr A - 1er Gr B

1/4 finale 3 : 1er Gr C - 3 eme meilleur autre groupe

1/4 finale 4 : 2eme Gr B - 2eme Gr C

1/2 finale : Vainqueur 1 - Vainqueur 4

1/2 finale : Vainqueur 2 - Vainqueur 3

Finale

3eme et 4eme place

Chaque équipe devra envoyer 7 jours maximum avant le début des qualifications la composition de son équipe avec nom, prénom, numéro de licences et numéro de téléphone le jour de la session et éventuellement de la finale en cas de qualification.

Les équipes seront composées de 5 joueurs et de 5 remplaçants maximum.

Les règles sportives applicables au déroulement des matchs seront énoncées par l'arbitre et le régisseur en début de session, notamment en ce qui concerne les possibilités de changement.

Les dimensions des terrains sont 18 m x 31 m.

Un joueur remplacé au cours d'un match pourra à nouveau rentrer dans le jeu sauf si exclu par l'arbitre. Le joueur expulsé pourra participer à la suite du tournoi mais fera perdre l'avantage en cas d'égalité de points dans les classements.

Le temps de jeu sera de 1 x 15 minutes.

Les décisions de l'arbitre font loi. En cas de litige ou contestation, seule l'équipe organisatrice (Soccer Club et Banneux) sera en mesure de résoudre les problèmes rencontrés et non précisés dans ce présent règlement.

Toute contestation ou agression de la part des équipes ou des parents (ou autres relatifs) des joueurs sur le corps arbitral ou un membre de l'organisation amènera à l'élimination définitive de l'équipe.

Article 2 : Conditions de participation

Ce tournoi de foot à 5 est réservé aux club de foot belges

L'inscription d'une équipe est considérée comme définitive une fois le bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé par le capitaine et remis avec le règlement de 150 € par équipe, au Banneux FC, sous réserve que la session de qualification retenue n'affiche déjà complet, dans ce cas l'inscription sera réputée caduque et non avenue et le montant de l'inscription sera remboursé en intégralité.

L'équipe, via son capitaine, s'engage à respecter de manière ferme et définitive les conditions de déroulement du tournoi défini aux présentes.

La liste des joueurs de l'équipe (10 maximum et 5 minimum) devra être fournie au plus tard 7 jour avant la session de qualification choisie.

Une équipe ne pourra participer si elle ne présente pas 5 joueurs sur le terrain et sera automatiquement éliminée.

Article 3 : Responsabilité

Par sa participation, chaque parent de joueur déclare être apte à la pratique du football de loisir et disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant cette pratique.

FC Banneux et le Soccer Club déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, de vols ou de tout autre dommage qui pourraient survenir avant, pendant et après le tournoi.

FC Banneux et le Soccer Club se réservent la possibilité de modifier ou annuler, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'ils pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. FC Banneux et le Soccer Club se réservent également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le tournoi, sans préavis, en raison de tout évènement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'évènement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

Il se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du tournoi s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit.

Ils se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude

entraîne la disqualification immédiate de l'équipe.

La responsabilité du FC Banneux et le Soccer Club ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

FC Banneux et le Soccer Club ne sauraient être tenus pour responsable de tout dommage, corporel, matériel ou immatériel causé aux participants.

En tout état de cause, dans tous les cas où la loi permet une telle limitation, la responsabilité du FC Banneux et le Soccer Club est expressément limitée au montant versé par l'équipe pour son inscription soit 150 €.

Article 4 : Equipements

Chaque participant devra prévoir une paire de baskets ou chaussures de foot indoor/stabilisés (crampons interdits) et une tenue de sport.

Les chasubles et les ballons sont fournis pour le déroulement du tournoi.

Des sanitaires et vestiaires sont mis à disposition pour les sessions de qualification.

Article 5 : Dotation

L'inscription conforme d'une équipe au tournoi lui donne l'autorisation de participer à la phase de qualification qui se déroule par poule, soit 5 matchs de 15 min par équipe minimum.

L'équipe vainqueur du tournoi gagnera le trophée « »

Les 2ème et 3ème équipes gagneront

Article 6 : Image et informations personnelles

Le participant autorise par sa participation au tournoi, le Soccer Club à utiliser pour les besoins du tournoi ainsi que pour les besoins d'une campagne de communication, son image pour qu'elle puisse illustrer la campagne par tous moyens techniques et sur tous supports (notamment Facebook, Twitter, internet, google plus, affiches, prospectus, etc) et être diffusée dans le monde entier.

Le participant accepte également, par sa participation au tournoi, que cette photographie soit utilisée par le FC Banneux et le Soccer Club à des fins promotionnelles. Il consent, par sa participation au tournoi, à la présente autorisation librement et sans contrepartie financière dès ce jour et pour toute la durée des trois prochaines saisons sportives, soit 2015/2016 et 2016/2017 & 2017/2018

Il est rappelé que pour participer au tournoi les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone).

Les participants, reconnaissent avoir été informés de leurs droits relatifs à la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution des prix. Ces informations sont destinées au FC Banneux et le Soccer Club.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données relatives aux joueurs.

Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : info@soccerclub.be

Le présent règlement est soumis à la loi belge.

Pour être prise en compte, les éventuelles contestations relatives au tournoi doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Soccer Club

Rue Ernest Solvay 230

4000 Liege

Et au plus tard 15 jours après la date de la finale.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux Tribunaux compétents